

GUIDE PRATIQUE DES STAGES

Licence Professionnelle Gestion et Accompagnement de Projets Pédagogiques – 2021-2022

Sommaire

1. PRÉAMBULE	2
2. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES	2
Définition d'un stage	2
Convention de stage	2
Encadrement du stage.....	2
Durée du stage.....	4
Gratification du stage	4
Valorisation d'une expérience	4
3. ASPECTS PÉDAGOGIQUES	5
Objectifs.....	5
Modalités de suivi du stagiaire par le tuteur INSPé.....	6
Interaction entre tuteurs (organisme d'accueil / Inspé)	6
Modalités d'évaluation universitaire du stage	7
Modalités d'évaluation professionnelle du stage (tuteur organisme d'accueil / étudiant)	7
Outils et services pour la recherche de stage.....	7
4. ANNEXES	8

Rédigé par : l'équipe pédagogique de la Licence Professionnelle et le service Formation
Dernière mise à jour : **24/09/2021**

Ce document a pour objectif de présenter aux étudiants et aux tuteurs de stage les modalités réglementaires et pédagogiques des stages des étudiants de licence professionnelle gestion et accompagnement de projets pédagogiques – Parcours Métiers de la santé : prévention et éducation à la santé.

1. PRÉAMBULE

La réalisation du stage de mise en situation professionnelle correspond à une unité d'enseignement (**UE 5 – Développement professionnel en promotion de la santé : Stage et eportfolio**) et constitue une étape essentielle de la formation de la licence (15 ECTS associés à l'UE concernée).

La structure d'accueil de l'étudiant·e pourra être de nature ou de taille diverses (privées, publiques ou associatives/locales, nationales ou internationales...) mais elle doit **assurer des missions dans les champs de la prévention et promotion de la santé**.

Le stage peut être réalisé en France ou à l'étranger.

2. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Définition d'un stage

Un stage est une période temporaire de formation en milieu professionnel. Il permet à un·e étudiant·e d'acquérir et de développer des compétences complémentaires à sa formation universitaire en vue de l'obtention d'un diplôme et/ou d'un concours.

Convention de stage

Tout stage doit faire l'objet d'une convention tripartite signée entre l'établissement d'enseignement Supérieur (UCA-INSPE), la structure d'accueil et le/la stagiaire. **Un stage ne peut en aucun cas débiter avant la signature de la convention par l'ensemble des parties.**

La convention de stage définit les parties signataires, le projet pédagogique, les compétences à acquérir ou à développer, les activités confiées au stagiaire et les modalités pratiques de celui-ci.

Encadrement du stage

Conformément à la loi du n°2014-788 du 10 juillet 2014 et au décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014, le stagiaire bénéficie d'un double encadrement :

Rôles et missions du tuteur / tutrice terrain de stage au sein de l'organisme d'accueil :

En charge de l'accueil et de l'accompagnement du stagiaire, cette personne est garante du respect des stipulations pédagogiques précisées dans la convention de stage. Elle ne peut encadrer qu'un certain nombre de stagiaires simultanément (nombre fixé par un décret en Conseil d'Etat).

- Il/Elle accompagne l'étudiant.e dans l'élaboration de sa fiche de pré-projet de stage,
- Il/Elle encadre l'étudiant.e tout au long de sa période de stage,
- Il/Elle fait le point avec l'enseignant.e référent.e INSPé à minima 2 fois pendant le stage,
- Il/Elle complète la fiche d'évaluation du stage avec l'étudiant.e (et le tuteur INSPé si demande), afin de faire le point sur les compétences développées par le/la stagiaire,
- Il/Elle est invité.e à participer à l'épreuve de soutenance orale de l'étudiant.e dans le cadre de l'évaluation de l'UE concernée.

Rôles et missions de l'enseignant(e) référent(e) - tuteur / tutrice de stage - INSPE Clermont-Auvergne :

Cet(te) enseignant(e) fait partie de l'équipe pédagogique de la formation et est chargé du suivi pédagogique du stagiaire. Il/elle pourra encadrer simultanément au maximum 16 stagiaires.

- Il/Elle accompagne l'étudiant.e dans l'élaboration de sa fiche de pré-projet et valide son projet de stage,
- Il/Elle s'assurera, par contact téléphonique et/ou courriel, auprès du tuteur ou de la tutrice de stage du bon déroulement du stage ; à minima 2 temps de suivi sont proposés,
- Il/Elle réalise le suivi pédagogique du stage en lien avec le gestionnaire de stages via P-stage,
- Il/Elle participe (dans la mesure du possible) à l'épreuve de soutenance orale de l'étudiant.e dans le cadre de l'évaluation de l'UE concernée.

Licence Professionnelle GAPP		
SUIVI PEDAGOGIQUE DU STAGE	Responsable du diplôme	Didier JOURDAN Didier.Jourdan@uca.fr
	Enseignante référente et tutrice INSPé	Mylène BRUN-PERRIN Formatrice INSPé mylene.brun-perrin@ext.uca.fr 0608533592
SUIVI ADMINISTRATIF DU STAGE	Responsable adjointe du Service Formation	Amandine Cognac Amandine.Cognac@uca.fr
	Gestionnaires des stages – Service Formation et site de Moulins	Vincent MICHEL Vincent.michel@uca.fr 04 73 31 71 70 Mathilde MAZELIER mathilde.mazelier@uca.fr 04 70 35 13 03 Stages.inspe@uca.fr

ATTENTION : Dans le cadre de cette formation, le tuteur de stage INSPé est également l'enseignante référente, Mme BRUN-PERRIN Mylène.

Durée du stage

La durée minimale du stage est comprise entre 12 et 16 semaines, de manière continue ou discontinue. Que le stage soit effectué de façon continue ou de façon discontinue, la durée est calculée en fonction de la **présence effective du stagiaire au sein de l'organisme d'accueil** (les jours fériés ne sont pas comptabilisés).

Période de stage : à partir d'octobre 2021 jusqu'au 17 juin 2022

Gratification du stage

Actuellement, la **gratification minimale horaire** s'élève à **3,90€**. Le versement d'une gratification est **obligatoire à partir d'une durée de 2 mois (soit 308h)**.

Vous trouverez de plus amples informations sur le [site du ministère](#) de l'enseignement supérieur et de la recherche dédié aux stages.

Valorisation d'une expérience

Les compétences acquises par un étudiant dans le cadre de son activité salariée, personnelle ou bénévole ou lors de toute autre forme d'engagement peuvent être valorisées au sein de son parcours de formation lorsqu'elles sont cohérentes avec les objectifs et les contenus de la formation suivie et dans les conditions prévues aux articles L. 611-9 et D.611-7 du code de l'éducation.

Cas particulier Etudiants salariés ou stagiaires de la formation continue

Il est possible de faire valider par l'équipe pédagogique de la formation, un contrat de travail comme un terrain de stage. L'enseignant responsable des stages contrôle notamment si les missions confiées à l'étudiant ou stagiaire FC dans le cadre de son contrat travail, peuvent être pertinentes dans le cadre de sa formation. Dans ce cas, il ne sera pas édité de convention de stage dans la mesure où vous disposez déjà d'un contrat avec l'organisme qui vous emploie, mais un **contrat pédagogique**. La procédure à suivre est sensiblement la même que celle relative à une convention de stage. En cas de projet de contrat pédagogique, l'étudiante.e sera accompagné.e par les gestionnaires de stage pour la validation et l'édition de son contrat. Il est fortement conseillé de prendre contact avec les gestionnaires de stage.

3. ASPECTS PÉDAGOGIQUES

Le stage est une période temporaire de mise en situation professionnelle qui s'inscrit dans le cadre d'un cursus pédagogique. Le stage se déroule au sein d'organismes, de structures et / ou d'associations de prévention, promotion de la santé.

A travers cette approche d'une structure, l'équipe pédagogique invite les stagiaires à se focaliser sur une problématique spécifique. Les stagiaires sont à la fois en situation d'observateurs par l'étude du fonctionnement des relations nécessaires à la mise en place du projet et acteurs via leur participation réelle au dispositif.

Objectifs

Le stage a pour objectif de participer au développement des compétences attendues dans le diplôme.

Il vise à développer chez l'étudiant-e une posture réflexive, au croisement les enseignements théoriques reçus et de la mise en situation professionnelle.

Il s'agit, pour l'étudiant-e, de :

- Se familiariser avec le contexte institutionnel de la structure (nature, place occupée dans l'organisation générale du système de santé, liens de partenariats avec d'autres structures...), avec son organisation et ses missions spécifiques
- Décrire et analyser l'activité d'un acteur au sein de cette structure. Pour cela, l'étudiant-e devra acquérir des compétences à trois niveaux :
 - o Appropriation de la commande (mise en perspective de la mission, des objectifs définis, lien avec des éléments diagnostiques)
 - o Analyse des outils et méthodes utilisés et leur appropriation
 - o Évaluation de l'action au regard du contexte (leviers et obstacles, réussite au regard des indicateurs et objectifs définis)

Dans le cadre du stage de la Licence professionnelle GAPP, les compétences suivantes seront mises en œuvre :

Compétence 1

Animer des séances en prévention et éducation à la santé

Compétence 2

Concevoir et évaluer un projet en promotion et éducation à la santé

Compétence 3

Se constituer des ressources et réaliser une veille

Compétence 4

Rédiger et répondre à des appels à projet et communiquer autour des actions

Compétence 5

Coordonner des actions et des ressources

Le eportfolio permet de suivre le développement des compétences au service de l'insertion professionnelle et / ou du développement de carrière de l'étudiant.e.

L'étudiant.e a le devoir de respecter les règles éthiques et déontologiques de la profession ciblée, notamment l'obligation de discrétion et d'anonymat.

Des temps de travail collectifs et des retours individuels dont l'objectif est de favoriser le développement professionnel à travers l'élaboration d'un portfolio numérique de compétences sont assurés par les responsables de l'UE 5 (Philippe CURY et Carine SIMAR).

Modalités de suivi du stagiaire par le tuteur INSPé

- Temps de suivi collectif (dans le cadre des enseignements dispensés pour l'UE 5 en présentiel et à distance)
- Temps de suivi individuel (à la demande et sur rdv)

En cas de difficulté rencontrée dans le cadre de son stage, l'étudiant.e peut solliciter une médiation en contactant par écrit son tuteur INSPé et en détaillant précisément les problématiques rencontrées.

Interaction entre tuteurs (organisme d'accueil / Inspé)

Au minimum, 2 rendez-vous seront fixés entre les tuteurs de stage de terrain et INSPé :

- Un premier rendez-vous dès le début de la formation (0 à 1 mois),
- Un second rendez-vous vers la fin de formation (2/3 du stage - fin du stage),
- Rendez-vous supplémentaires à la demande, suivant les besoins identifiés.

Modalités d'évaluation universitaire du stage

L'UE 5 – Développement professionnel en promotion de la santé : Stage et eportfolio comporte plusieurs éléments constitutifs (EC) et sa validation repose sur les modalités suivantes :

	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			évaluation initiale				RSE avec aménagement			2 ^{nde} chance				
			Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 5 : DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL EN PROMOTION DE LA SANTÉ : STAGE & EPORTFOLIO	15													
EC 1 : ANALYSE D'UNE COMPETENCE 1		0,33	EvC	100%	2	A		2	A					
EC 2 : ANALYSE D'UNE COMPETENCE 2		0,33	EvC	100%	2	A		2	A					
EC 3 : ANALYSE D'UNE COMPETENCE 3		NON EVALUE									1	O	30 min.	
EC 4 : STAGE		0,33	EvT		1	O	30 min.							

Modalités d'évaluation professionnelle du stage (tuteur organisme d'accueil / étudiant)

Le tuteur terrain de stage de l'organisme d'accueil évalue conjointement le stage avec l'étudiant à partir de la fiche fournie en annexe.

L'objectif de cette évaluation est d'apprécier la qualité de développement des compétences et des livrables remis.

La fiche est à compléter **au plus tard 7 jours avant la fin de stage** et doit être transmise à l'adresse suivante : Mathilde.Mazelier@uca.fr

Outils et services pour la recherche de stage

Le stage peut être effectué dans diverses structures : institutions, entreprises, associations, laboratoires de recherche etc. Le document « lieux de stages », accessible dans l'ENT présente les différentes structures ayant accueilli des stagiaires les années précédentes.

La plateforme UCA Pro

De plus, l'ensemble des offres de stage et offres d'emploi collectées par l'INSPE Clermont Auvergne sont diffusées sur la **plateforme UCA Pro** – Le réseau professionnel de l'Université Clermont Auvergne : www.ucapro.fr

L'inscription est gratuite pour les étudiants et les structures d'accueil.

Le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) – LA FABRIQUE

Le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle (BAIP) est un service destiné à optimiser les relations entre les compétences des étudiants, des diplômés de l'Université Clermont Auvergne et les besoins en ressources humaines de l'environnement socioéconomique.

Axes de travail :

- Développer de nouvelles collaborations Université – Entreprise (réseau de partenaires)
- Accompagner les étudiants dans leur recherche de stages, de jobs et d'emplois.

Le BAIP, assurant la fonction de « guichet unique », est un des interlocuteurs des entreprises, collectivités territoriales, associations pour le recrutement des étudiants en emploi ou en stage.

La Fabrique propose :

- Un accueil quotidien,
- Des ateliers du midi chaque semaine (12h30-13h30),
- Un RDV individuel avec un conseiller si besoin,
- Des offres de stage et d'emploi sur le réseau www.ucapro.fr

Localisations

- Campus Centre-ville, site Carnot, au rez-de-jardin du bâtiment Paul Collomp
- Campus des Cézeaux, 1er étage de la Maison de la Vie Etudiante

*Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle – LA FABRIQUE - Université Clermont Auvergne
34, avenue Carnot 63006 Clermont-Ferrand Cedex 1*

Email : baip.df@uca.fr

04 73 40 62 70

lafabrique.df@uca.fr

<https://lafabrique.uca.fr/>

4. ANNEXES

- **Annexe 1** - FICHE PRATIQUE « Réaliser son stage de Licence Professionnelle GAPP »
- **Annexe 2** - FICHE PRÉ-PROJET DE STAGE
- **Annexe 3** - FICHE D'ÉVALUATION DE STAGE
- **Annexe 4** - CALENDRIER-PLANNING DU STAGE